

DÉCLARATION D'INSTALLATION

D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 1
- Date de la demande :
- Nature du projet :
- Permis de construire construction neuve Permis de construire (agrandissement)
- Réhabilitation d'une installation

2

Nom, prénom du propriétaire :

Adresse (résidence principale) :

Adresse des travaux :

Commune :
Références cadastrales du terrain : Section : N° de parcelle :

N°Tél :
Adresse mail :

N°SIRET(le cas échéant) :

5

Occupant de l'immeuble* :
*(si différent du propriétaire)

Tél. :

6

Pièces à fournir :

Une étude parcellaire pour la réalisation d'un assainissement non collectif

Le présent formulaire dûment complété, daté et signé

Suite ►

RÉALISATION DU PROJET

Nom, Adresse et Tél. du concepteur du projet (Bureau d'étude) :

.....
.....
.....

Nom, Adresse et Tél. de l'installateur prévu :

.....
.....
.....

CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

Nombre d'Équivalents-Habitants :

Résidence: PRINCIPALE SECONDAIRE AUTRE (préciser).....

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Terrain

Superficie totale de la parcelle (m²) :

Superficie disponible pour l'assainissement (m²) :

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ? OUI NON

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :

Faible (<5%) Moyenne (entre 5% et 10%) Forte (>10%)

Présence d'un captage d'eau (puits/forage) sur le terrain ? OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement (m) :

Le terrain est-il en zone inondable : OUI NON

Suite ►

12

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**Destination des eaux pluviales**

- Rejet en surface (fossé, caniveau, etc.)
- Infiltration sur la parcelle
- Rétention (cuve, mare, etc.)
- Autre, préciser :

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

13

DÉFINITION DE LA FILIÈRE**Le dispositif de prétraitement des eaux usées**

Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ?

- OUI NON

Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique (m³) :

Ou volume de l'installation biologique (m³) :

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) ?

Fosse : une ventilation est-elle prévue ? OUI NON

Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ? OUI NON

Est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ? OUI NON

Si oui, volume (m³) ?

Fosse toutes eaux : est-elle située à plus de 10m de l'habitation ? OUI NON

Est-il prévu un bac à graisse ? OUI NON

Si oui, volume (m³) ?

Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? OUI NON

Est-il prévu de protéger la fosse par la dalle de répartition ? OUI NON

Le dispositif de traitement des eaux usées

Tranchées d'épandage à faible profondeur :

Nombre de tranchées : Longueur d'une tranchée (m) :

ou Lit d'épandage

Longueur (m) : Largeur(m) : Surface(m²) :

ou Filtre à sable non drainé à flux vertical

ou Filtre à sable drainé à flux vertical

ou Système agréé (préciser le type et le dimensionnement) :

Suite ►

Si autre système : Longueur (m) : Largeur (m) : Surface (m²) :

Distance minimale : par rapport à l'habitation (m) :

par rapport à la limite de la parcelle (m) :

par rapport aux arbres (m) :

Dispositifs annexes :

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) :

Pompe ou système de relevage :

Eaux usées

Eaux prétraitées

Eaux traitées

Évacuation des effluents (dispositifs drainés, filières agréées...)

Tranchée(s) d'infiltration Tranchée(s) d'irrigation sous pression

Nombre : Longueur(m) :

Lit d'infiltration

Longueur (m) : Largeur(m) : Surface(m²) :

Rejet en milieu superficiel : Si vous n'êtes pas vous-même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu du rejet ? OUI NON

(si oui, la joindre à votre demande)

Rejet par puits d'infiltration : Possédez-vous une dérogation préfectorale ? OUI NON

(si oui, la joindre à votre demande)

Rappel: les rejets, même traités, d'eaux usées sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté...

Tout rejet dans un milieu superficiel à écoulement non pérenne est interdit en vertu de l'arrêté départemental de mai 2013 relatif à la lutte contre les moustiques.

Signature du pétitionnaire : Fait le

à

- Pour les cases OUI/NON : cocher la case correspondant à votre réponse.
- Pour les réponses de distance, surface et volume : respecter les unités précisées entre parenthèse, m pour le mètre, m² pour le mètre carré et m³ pour le mètre cube. (1 m³ = 1000 litres).

LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INSTALLATION EST A REMPLIR DANS LE CADRE DE LA CRÉATION OU DE LA RÉHABILITATION D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET A RETOURNER AU SPANC :

Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille Illibéris
SPANC

3 Impasse Charlemagne

B.P. 90103

66704 Argelès-sur-Mer Cedex

ou

spanc@cc-acvi.com